



QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS
AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 3-25 PORTANT SUR
LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 11 mars 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 3-25 PORTANT SUR LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

QUE ledit règlement est disponible au bureau de la Municipalité de La Bostonnais, sis au 15, rue de l'Église, La Bostonnais, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à La Bostonnais, ce 12 mars 2025.


Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Bostonnais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de promulgation annonçant l'adoption du Règlement numéro 3-25 portant sur la rémunération des élus conformément à la Loi, le 12 mars 2025.

En foi de quoi, je signe le présent certificat, ce 12 mars 2025.



Nathalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière